

CONSULTATION PUBLIQUE
« Ancien couvent des Franciscains »

**Compte-rendu de la rencontre préparatoire avec l'arrondissement de
Rosemont – La Petite-Patrie**

Mardi 3 décembre 2024
de 13 h 30 à 15 h 30
Rencontre virtuelle (Teams)

Étaient présents

Pour l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

- Alexandre Plante, conseiller en aménagement
- Félix Champagne-Picotte, directeur développement du territoire et études techniques
- David Grondin, conseiller en aménagement
- Philippe P. Anger, conseiller en aménagement
- Judith Gratton-Gervais, chargée de communication

Pour l'Office de consultation publique de Montréal

- Danielle Casara, présidente de la consultation
- Nathalie Zinger, commissaire
- David Hanna, commissaire
- Joseph Tchinda Kenfo, secrétaire-analyste

1) Ouverture de la rencontre

La présidente de la commission, Danielle Casara, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants tout en les invitant à se présenter. Par la suite, elle présente la mission de l'OCPM qui est de réaliser les mandats de consultation publique confiés par le conseil municipal ou le comité exécutif. Elle rappelle que les commissaires ne sont pas des employés de la Ville et que leur travail est encadré par un code de déontologie. Ces derniers observent un droit de réserve avant, pendant et après les travaux. Elle insiste aussi sur l'indépendance et l'impartialité de la commission.

2) Cadre de la consultation publique

La présidente de la commission présente le mandat reçu par l'OCPM. Celui-ci porte sur deux projets de règlement : l'un « *modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal*

(04-047) relativement au Couvent de la Résurrection »; l'autre « autorisant le lotissement, la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs à des fins principalement résidentielles sur le site du couvent de la Résurrection (lot 1 361 698 du Cadastre du Québec) ».

Les deux visent à encadrer le projet de requalification à des fins mixtes du site de l'ancien couvent des Franciscains proposé par le Groupe Prével.

La présidente souligne que le mandat reçu induit une démarche classique avec la séance d'information et de questions et réponses, suivie des auditions des opinions et de la rédaction du rapport.

Par la suite, l'analyste présente la démarche et les grandes étapes de la consultation.

Période d'information et de questions

10 décembre 2024 : séance d'information et de questions et réponses

Les personnes représentant l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie et le promoteur Prével y présenteront le projet de requalification du site de l'ancien couvent des Franciscains sur le boulevard Rosemont, ainsi que les modifications réglementaires qui l'encadrent. Chaque intervenant aura 20 min pour sa présentation.

Après les présentations, les représentants de l'arrondissement et du promoteur ainsi que les personnes-ressources présentes dans la salle répondront aux questions citoyennes. Des questions pourront également être posées via une tribune téléphonique ou via zoom.

La soirée est prévue en mode hybride : en personne et webdiffusée pour ceux qui souhaitent l'écouter en direct à distance. Une séance supplémentaire pourrait avoir lieu, si nécessaire, mais en mode virtuel.

Période d'audition des opinions

Du 11 décembre 2024 au 9 janvier 2025 : dépôt des opinions en ligne, mémoires écrits, opinions orales ou par voie électronique.

À partir du 14 janvier 2025 : séances d'audition devant les commissaires, à la Plaza Antique située au 6086, rue Sherbrooke Est. La date limite pour s'y inscrire est le 9 janvier 2025 au 514-872-8510. D'autres dates peuvent s'ajouter selon les inscriptions et l'intérêt manifesté.

Période de rédaction

La commission procédera à l'analyse des informations et des opinions reçues, à la rédaction du rapport et à la formulation des recommandations. Ledit rapport sera par la suite transmis à la mairesse de la Ville de Montréal.

3) Rôle des porte-parole et des personnes-ressources

La présidente de la commission informe les représentants de l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie qu'ils doivent désigner deux porte-parole pour la présentation et des personnes-ressources ou spécialistes pour répondre aux questions des citoyens et des commissaires lors de la période de questions et réponses.

Après chaque séance d'audition des opinions, les représentants de l'arrondissement auront un droit de rectification. Si les représentants de l'arrondissement n'ont pas de réponse à une question, ils devront la faire parvenir par écrit à la commission. Elle sera par la suite publiée sur le site de la consultation.

La commission pourrait acheminer des questions supplémentaires à l'arrondissement par écrit à la suite de cette séance.

4) Présentation des projets de règlement

Les deux projets de règlement sont présentés par Alexandre Plante, conseiller en aménagement. Les points suivants sont abordés : le processus de planification, les intentions générales d'aménagement pour le secteur, les objectifs de densification minimale à proximité des infrastructures de transport en commun prévus aux documents de planification, la vision pour le site, les outils d'encadrement (modifications au Plan d'urbanisme, le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), l'entente de développement), les intentions du règlement article 89, les ententes ciblées, les dérogations au règlement d'urbanisme (01-279) et les cobénéfices.

5) Questions de compréhension de la commission et enjeux du dossier

Les commissaires ont abordé avec les représentants de l'arrondissement des enjeux potentiels et posé quelques questions de clarification. Elles portaient, entre autres, sur :

- La gestion des eaux pluviales;
- L'interface entre le site et le boulevard Rosemont;
- Les engagements et le financement pour le volet logement social;

- Le phasage et la durée du projet;
- Le contenu de l'entente de développement;
- Les usages commerciaux permis;
- La circulation automobile autour du site;
- La hauteur de la tour de 23 étages;
- Le stationnement dans le secteur;
- L'avenir du couvent;
- L'arrimage du projet avec la construction du nouvel hôpital Maisonneuve-Rosemont;
- L'ensoleillement, le vent et l'ombrage sur le site.

6) Le dossier de documentation

La présidente de la commission invite les représentants de l'arrondissement à transmettre tout autre document qu'ils jugent nécessaire à la compréhension des projets de règlement afin de faciliter la compréhension du dossier pour les personnes voulant prendre connaissance de la consultation et donner leur opinion.